

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 24 juin 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers présents ou représentés	18
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

**Présents**, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13. MASSON-BENSID Nadia
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16. BELHANDA Abdeslam
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17.
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

**Absents** :

**Absents excusés** : FONTANIVE Marzéna

**Pouvoirs** :

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine

**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 – DESIGNATION D'UN  
COORDONNATEUR DE L'ENQUETE  
N° 14/71**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**-DESIGNE un coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui sera un agent de la commune. Cet agent bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS).

**-PRECISE que le coordonnateur d'enquête recevra 16,16 € pour chaque séance de formation.**

Fait à Pargny sur Saulx,  
Le Maire,  
Denise GUERIN